

LA POLYNÉSIE FRANÇAISE DANS LE PACIFIQUE SUD ET DANS LA POLYNÉSIE

LA NOTION DE “PACIFIQUE SUD”

La Polynésie française fait certes partie du Pacifique Sud et naturellement de la Polynésie ; mais, pas plus que cette aire culturelle ne coïncide avec le domaine géographique qui paraît ainsi délimité au nord par l'équateur, les pays dits du “Pacifique Sud”, dans leur acception contemporaine, ne sont circonscrits dans l’hémisphère austral.

Les fondements de ces contradictions sont à rechercher dans l’extrême dispersion des terres insulaires, dans l’unité ancienne de leurs sociétés et dans les épisodes partagés d’une histoire récente où la colonisation et sa contrepartie ont joué contre toute attente en faveur de la naissance d’une région.

Ni l’Australie, ni la Nouvelle-Zélande, ni l’archipel hawaïen, premières terres australes et dernières terres polynésiennes, pas plus que les archipels malais, ne font véritablement partie du Pacifique des archipels tropicaux, par les combinaisons respectives de leur étendue, de leur peuplement et de leur statut.

En revanche, les États micronésiens de l’ex-Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, qui s’étendent au nord de l’équateur jusqu’au tropique du Cancer et, vers l’ouest, de la ligne de changement de date jusqu’à quelques centaines de kilomètres seulement de Mindanao, sont membres, comme la Polynésie française, de la Commission du Pacifique Sud (CPS). Ils participent, à ce titre, de la solidarité régionale qui s’incarne dans cette organisation.

Limité aux 22 États et Territoires de la CPS, le Pacifique Sud ne contient pourtant, très inégalement répartie, qu’une superficie de terres émergées équivalente à celle de la France sur près de 30 millions de kilomètres carrés, soit moins du cinquième de l’océan, entre le tropique du Cancer et 28° S, 120° O et 130° E. Cette entité exclut les deux grands pays de l’Ouest, l’Australie et la Nouvelle-Zélande, États “extérieurs” les plus proches de la région. Elle exclut aussi l’Irian Jaya indonésienne. Si l’on en retire les 462 000 km² et les 3,4 millions d’habitants de la Papouasie – Nouvelle-Guinée, les terres émergées n’atteignent pas 90 000 km², et la population se réduit à un peu plus de 2,1 millions d’habitants en 1986 (estimation).

Dans cet ensemble, la Polynésie française qui se situe par sa superficie parmi les plus grands États, approche aussi aujourd’hui les plus peuplés (Tableau 1).

Elle associe dans ses archipels les principaux types d’îles nées directement du volcanisme océanique : de l’édifice postiche récemment surgi du fond des mers au presqu’atoll où les constructions récifales périphériques tendent à se substituer à l’île volcanique amoindrie par l’érosion et la subsidence. Elle possède de même tous les types d’atolls qui prennent le relais des îles volcaniques disparues, y compris les atolls soulevés, plus rares, où l’émersion récente des constructions madréporiques est liée à des mouvements locaux de la lithosphère.

Par l’étendue du territoire marin qu’elle couvre, la Polynésie française participe aussi à une gamme de climats allant de la nuance équatoriale à faibles précipitations, sans risque cyclonique qui règne aux îles Marquises, à la nuance subtropicale humide déjà influencée par la circulation d’ouest des latitudes moyennes que l’on observe aux îles Australes. Entre les deux, Tuamotu-Gambier et îles de la Société ménagent une zone de transition où l’influence des courants d’est est prépondérante et où la fréquence du risque cyclonique croît du nord-est au sud-ouest, tout en restant partout plus faible que dans le nord-ouest du Pacifique.

Ultimes groupements d’îles avant les grands vides orientaux, les archipels de ce Territoire ont filtré un flux d’espèces végétales et animales très amoindri par la sélection de la distance depuis les foyers occidentaux de diffusion.

Les migrations humaines y ont compensé la rareté des plantes et animaux nourriciers par l’apport du cocotier, de l’arbre à pain, du pandanus alimentaire, de la banane, du taro et de l’igname, mais aussi du porc, du chien, et de la poule, comme dans la plupart des autres îles du Pacifique tropical.

L’image de la dernière frontière communément développée ces dernières années à propos du Pacifique correspond à une réalité historique : les îles océaniques ont été les dernières peuplées par l’homme, les dernières découvertes par l’Europe, les

dernières à connaître le flux et le reflux de la colonisation. La connaissance de leur préhistoire en était encore, il y a vingt ans, à ses balbutiements.

Nom	Superficie (en km²)	Population estimation 1986	Statut politique
PAPOUASIE – NOUVELLE-GUINÉE	462 243	3 412 000	État indépendant
SALOMON (îles)	28 530	276 000	État indépendant
NOUVELLE-CALÉDONIE	19 103	151 200	TOM de la RF
VANUATU	11 880	138 000	République indépendante
FIDJI	18 272	715 000	État indépendant
<i>TOTAL MÉLANÉSIE</i>	<i>540 028</i>	<i>4 692 200</i>	
POLYNÉSIE FRANÇAISE	3 430	181 000	TOM de la RF
SAMOA OCCIDENTALES	2 935	161 000	État indépendant
TONGA	699	100 000	Royaume indépendant
NIUE	259	2 900	État autonome associé à la N-Z
WALLIS et FUTUNA	255	13 600	TOM de la RF
COOK (îles)	240	18 400	État autonome associé à la N-Z
SAMOA AMÉRICAINES	197	35 300	Territoire des E-U
TUVALU	26	8 200	État indépendant
TOKELAU	10	1 600	Dépendance de la N-Z
PITCAIRN	5	100	Dépendance de la G-B
<i>TOTAL POLYNÉSIE</i>	<i>8 056</i>	<i>522 100</i>	
KIRIBATI	822	63 300	République indépendante
Fédération des États Micronésiens	701	94 500	Fédération autonome des quatre États: Kosrae, Ponape, Truk, Yap
GUAM	549	120 500	Territoire des E-U
PALAU	494	14 200	République autonome
MARIANNES du Nord (îles)	478	20 400	Communauté d’îles associées aux E-U
MARSHALL (îles)	180	36 800	République autonome
NAURU	21	9 100	République indépendante
<i>TOTAL MICRONÉSIE</i>	<i>3 245</i>	<i>358 800</i>	
<i>TOTAL GÉNÉRAL</i>	<i>551 329</i>	<i>5 573 100</i>	

Source: C. Maynot - 1988

PEUPELEMENT ET SOCIÉTÉS DES ARCHIPELS OCÉANIENS

Le peuplement de la région s’est opéré, à partir du nord-ouest, en plusieurs phases marquées par le mélange de vagues successives de migrants. Commencée entre 30 000 et 40 000 ans avant notre ère par des chasseurs-cueilleurs originaires d’Indonésie et d’Asie du Sud, l’occupation des archipels situés à l’ouest de Fidji, ceux de l’Océanie proche (GREEN - 1989), semble s’être achevée il y a environ 4 000 ans. Dès avant la fin de cette expansion, il y a 5 000 ans, un second mouvement migratoire de populations parlant les langues austronésiennes se propageait, entre autres, en direction de l’est du Pacifique tropical, par les Mariannes, Yap et Palau.

Ces navigateurs, potiers et horticulteurs, étaient pourvus d’un vecteur (la pirogue à balancier), d’une poterie au style caractéristique (le lapita) et de la sécurité alimentaire d’un arsenal de plantes utiles et d’animaux domestiques. Ils entamaient il y a quelque 3 000 ans à partir de Fidji, de Tonga et des Samoa la colonisation des archipels de l’Océanie lointaine (Polynésie orientale) terminée avant la fin du premier millénaire de notre ère. Ils entreprenaient de là, celle de la Nouvelle-Zélande en s’adaptant au mieux à son milieu tempéré.

La question des contacts possibles avec la côte de l’Amérique du Sud n’a pas encore reçu de réponse définitive malgré l’énigmatique présence pré-européenne de la patate douce.

Le découpage des archipels du Pacifique en Mélanésie et Micronésie à l’ouest, Polynésie définie à l’est par le triangle île de Pâques – Hawaï – Nouvelle-Zélande, adopté au siècle dernier, est de plus en plus contesté par les archéologues, les anthropologues et les linguistes. S’il subsiste pour des raisons de commodité, les spécialistes en dénoncent aujourd’hui la connotation raciale originelle et les jugements de valeur, opposant les cultures polynésiennes “plus avancées” aux cultures mélanésiennes, que ce schéma a souvent véhiculé.

Il est difficile d’exprimer clairement, en échappant aux schémas réducteurs, une réalité qui apparaît de plus en plus complexe à mesure que progresse la connaissance. Mais il est de fait que les sociétés pré-européennes des archipels paraissent devoir être conçues beaucoup plus comme un continuum unidimensionnel que comme les parties d’aires nettement définies: Mélanésie identifiée notamment par des systèmes fondés sur la compétition et l’égalitarisme – Polynésie, par des chefferies hiérarchisées fondées sur la naissance – Micronésie (comme Fidji), par la coexistence des deux.

Green (1989) note qu’entre l’Océanie proche et l’Océanie lointaine, la première limite significative connue n’apparaît guère avant 1 500 ans avant notre ère. Jusque là, les concepts usuels de Mélanésie, de Polynésie et de Micronésie n’ont pas de signification.

Après le rapide peuplement de l’Océanie lointaine, en moins de deux millénaires, aucune limite culturelle ou biologique nette ne paraît pouvoir être définie, surtout à l’ouest, avant les 200 ans précédant notre ère. Ensuite seulement, la différenciation devient assez nette entre Fidji et le reste de la Polynésie occidentale

pour identifier une limite culturelle permettant de circonscrire les sociétés polynésiennes.

Fort de ces précisions et armé de ces réserves, on peut tenter de rappeler ici les particularités régionales les plus schématiques des sociétés insulaires anciennes, figées par l’esprit de système en catégories qui s’avèrent aujourd’hui de moins en moins élémentaires.

- a. L’aire polynésienne, aux nombreuses îles, dernière occupée à l’extrémité orientale du domaine des langues océaniques, se caractérise par son homogénéité linguistique. La stratification sociale élaborée des groupes y a pour corollaire le contrôle de la terre par le pouvoir et par le rang.

Descendance bilatérale et primogéniture fondent le pouvoir, donnant leur importance aux généalogies. Les notions de *mana* (pouvoir surnaturel), de *tabou* (interdits) renforcent l’exercice de l’autorité. Mais il arrive que le charisme et les capacités prennent le pas sur la naissance. Dans les populations les plus nombreuses (Hawaï, Tahiti), les hiérarchies sociales paraissent avoir été plus strictes, ouvrant la voie au despotisme, autorisant l’existence de catégories de parias sans terres. La tendance à la centralisation s’appuie sur la guerre. Dans le domaine religieux, on peut noter l’existence d’un panthéon commun, le culte des ancêtres, l’existence d’une caste religieuse.

- b. La Micronésie, monde des petites îles, est largement située au nord de l’équateur. Il s’agit surtout d’atolls et on en compte plus de 2 000. De l’ouest à l’est, les Mariannes, puis les cinq entités culturelles des Carolines (Palau, Yap, Truk, Ponape, Kosrae), les Marshall et les Gilbert partagent dans leurs langues de nombreux traits lexicaux et grammaticaux, reflétant une origine commune, sans doute en Mélanésie. Comme en Polynésie, le pouvoir se fonde sur la naissance, et légitime le contrôle de la terre. Les sociétés sont organisées pour la plupart en clans matrilineaires exogames dispersés entre les îles, et s’entraidant. La primauté et l’ancienneté de l’occupation du sol définissent la hiérarchie des chefferies. Les systèmes les plus centralisés se rencontrent dans les îles hautes (Ponape, Kosrae) et Yap seule a des clans patrilineaires.

Aux îles Gilbert, l’organisation à descendance bilatérale témoigne des contacts polynésiens.

Toutefois, l’ensemble de la Micronésie ancienne ignore le panthéon complexe de la Polynésie. La religion se réduit au culte des esprits ancestraux et des êtres surnaturels peuplant la nature.

- c. La Mélanésie enfin, groupe au sud-ouest les archipels à grandes îles et tire son nom de leurs populations noires qui s’opposent aux complexions cuivrées des deux autres aires.

De la Papouasie – Nouvelle-Guinée à Fidji en passant par Salomon, le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie, la durée plus longue de l’occupation humaine et la coexistence des langues papoues et austronésiennes des vagues successives de migrants ont créé la situation la plus complexe. Plus d’un millier de langues y sont encore connues.

Le cloisonnement des groupes par le relief a pu jouer en faveur de la diversité linguistique. L’abondance relative de la terre explique peut-être son moindre rôle dans la détermination de la hiérarchie sociale. Plus que dans les deux précédentes aires, c’est la possession de biens tels que les porcs, les objets rares (dents, plumes, coquillages) et leur accumulation, qui fondent la richesse.

Très schématiquement, tant sont nombreuses les exceptions, c’est ici le mérite et non l’attribution qui fonde le pouvoir. En l’absence d’organisations politiques centralisées, les entités de petite taille sont seulement structurées par les classes d’âge et les grades des sociétés secrètes. Le rôle des “big men”, leaders dont l’autorité repose sur l’aptitude à la négociation, voire à la guerre et à la magie, l’accumulation des biens matériels et leur redistribution dans un réseau d’obligés, est fondamental. En fait, les nombreux types d’organisation du pouvoir qui rapprochent les sociétés mélanésiennes soit des chefferies polynésiennes, soit de l’autorité clanique de type micronésien, tout autant que la variété des rapports à la terre et de l’organisation des villages, récusent l’uniformité du système.

Les sociétés mélanésiennes traditionnelles affichent toutefois une unité matérielle remarquable, fondée sur des traits tels que la permanence des réseaux d’échanges ritualisés entre groupes, les ramifications de la parenté, le culte des ancêtres, l’importance du surnaturel et du spirituel. Dans des registres différents, l’exubérance symbolique de l’expression artistique ou la complexité des rites agraires de ces populations d’horticulteurs, expriment également cette unité.

DES COLONIES AUX NATIONS

L’exploration du Pacifique Sud et la reconnaissance de ses archipels par les Européens s’est prolongée du début du XVI^e siècle (1521, MAGELLAN) jusqu’au milieu du siècle dernier, le hasard faisant progressivement place à la méthode, surtout dans la seconde moitié du XVIII^e siècle (1779, COOK). Tahiti cristallise le mythe philosophique qui se développe alors autour des îles des Mers du Sud et de leurs habitants.

Les batteurs de grèves (déserteurs, forçats évadés, aventuriers), les missionnaires et les trafiquants, ainsi que les baleiniers, dont les navires par centaines écument le Pacifique dès 1820, seront, successivement et chacun à leur manière, jusque dans le dernier tiers du XIX^e siècle, les agents d’une acculturation aux conséquences souvent dramatiques. On peut dire que les milieux insulaires comme les populations subissent alors un véritable viol, une série d’agressions dont ils portent encore les traces.

Le rôle politique local des missionnaires sera aussi déterminant que leur fonction spirituelle. Les rivalités des protestants (présents à Tahiti dès 1797) et des catholiques (qui pénétrèrent difficilement en Polynésie près de quarante ans plus tard) s’identifient à celles des puissances européennes qui se partagent bientôt le Pacifique.

S’ils éduquent, soignent, et alphabétisent des sociétés sans écriture et en grand péril moral et matériel, pasteurs et missionnaires sont aussi, indirectement ou de propos délibéré, des agents de l’impérialisme.

Derniers venus, les planteurs vont faire du cocotier le vecteur de l’économie monétaire, leur activité vaudra aux îles à sucre (Hawaï, Fidji) l’introduction massive d’une main d’œuvre asiatique dont la fixation sera déterminante pour l’avenir. Par le trafic de main d’œuvre qu’elle suscite, l’agriculture commerciale de plantation porte le dernier coup aux populations déjà largement éprouvées des îles. Elle consolide la suprématie des intérêts commerciaux néo-zélandais et australiens dans la région.

Le Tableau 2 récapitule les étapes du partage du Pacifique insulaire par les puissances extérieures européennes, les États-Unis et l’Australie, de 1840 au début de ce siècle, ainsi que les changements intervenus à l’issue des deux conflits mondiaux.

Tableau 2 : Le partage du Pacifique Sud (selon les cas, protectorats ou annexion)

Période	MELANÉSIE	MICRONÉSIE	POLYNÉSIE
XVI ^e siècle (1565)		Guam <p>Mariannes (Esp)</p> <p>Carolines</p>	
1840-1870	N ^e lle-Calédonie (F)		N ^e lle-Zélande (G-B) <p>Tahiti-Marquises (F)</p> <p>Partie des Australes (3/5) (F)</p> <p>Tuamotu (F)</p> <p>Wallis (F)</p>
1870-1890	Fidji (G-B) <p>N^elle Guinée (All)</p> <p>Arch. Bismarck</p> <p>Papouasie (G-B)</p>	Marshall (All) <p>Nauru (All)</p>	Île Sous-le-Vent <p>Tuamotu</p> <p>Reste des Australes (F)</p> <p>Île de Pâques (Chili)</p> <p>Tokelau (G-B)</p>
1890-1910	N ^e lles-Hébrides (G-B - F) <p>Papouasie (Australie)</p> <p>Salomon (G-B)</p>	Gilbert (G-B) <p>Ellice</p> <p>Guam (E-U)</p> <p>Mariannes (All)</p> <p>Carolines (All)</p> <p>Marshall (All)</p>	Cook (G-B) <p>Hawaï (E-U)</p> <p>Samoa E (E-U)</p> <p>Samoa O (All)</p> <p>Niue (G-B)</p>
1918*	N ^e lle-Guinée (Australie)	Micronésie allemande (Jap) <p>Nauru (G-B – Austr N-Z)</p>	Samoa O (N-Z)
1945**		Micronésie japonaise (E-U)	

* Mandats de la Société des Nations - ** Mandats de l’Organisation des Nations-Unies

La fin de la seconde guerre mondiale, qui avait affecté directement plusieurs archipels (Hawaï, les Gilbert, Nauru, les îles Salomon, la Papouasie – Nouvelle-Guinée et, dans le reste de la Micronésie, les Mariannes et certaines îles des autres groupes) devait marquer, comme dans le reste du monde, le début de la remise en cause de la tutelle coloniale par les populations autochtones.

À Hawaï, l’émancipation prendra la forme d’une intégration à l’État métropolitain lorsque l’archipel devient le cinquantième État de l’Union en 1960. L’île de Pâques est aussi intégrée au territoire chilien. C’est avec un certain retard que huit États du Pacifique accéderont à la souveraineté, dont deux en 1962 et 1968 (Samoa occidentales et Nauru) et six au cours des années 70 (Fidji, Papouasie – Nouvelle-Guinée, Salomon, Tuvalu, Kiribati, et Vanuatu né du condominium des Nouvelles-Hébrides). Seul le Royaume de Tonga, malgré l’influence allemande, puis britannique, aura conservé une relative indépendance depuis la pénétration européenne. Parmi les autres archipels, Cook (1965) et Niue (1974) optent pour un statut de libre association avec la Nouvelle-Zélande. Tokelau choisit de demeurer une dépendance néo-zélandaise et Pitcairn, une colonie anglaise. Les trois Territoires français de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna se voient doter d’un statut de Territoire d’Outre-Mer dont les aménagements particuliers garantissent une autonomie déjà poussée. Enfin, les Territoires américains, annexés au siècle dernier (Guam en 1898, Samoa de l’Est en 1899) ou placés sous tutelle des États-Unis par l’ONU dans le cas de la Micronésie japonaise après la seconde guerre mondiale, présentent aujourd’hui des statuts diversifiés.

Guam et les Samoa américaines sont des Territoires non incorporés des États-Unis. Ils sont administrés par le Département de l’Intérieur et possèdent une administration locale (gouvernement territorial) dont les pouvoirs sont définis par le Congrès. Les lois et règlements fédéraux sont en vigueur à Guam, dont les habitants sont citoyens américains mais ne participent pas à l’élection présidentielle. Aux Samoa, la loi américaine est adaptée aux particularités de la culture locale, notamment en matière de propriété du sol. Les Samoans ont un statut unique de nationaux mais peuvent devenir facilement citoyens des États-Unis.

Parmi les entités du Territoire sous tutelle des Îles du Pacifique, qui devaient évoluer vers l’autodétermination aux termes du mandat des Nations-Unies, les Mariannes du Nord ont opté dès 1975 pour un statut d’association aux États-Unis analogue à celui de Porto-Rico (Commonwealth). Les autres ont négocié un statut de libre association préservant les droits stratégiques de leur ancienne tutelle. Cette restriction à l’autonomie doit avoir pour contrepartie une aide importante et le maintien de l’influence américaine.

Dotés dès 1979 de gouvernements constitutionnels, les Marshall et la Fédération des États Micronésiens (les anciennes unités de Yap, Truk, Ponape et Kosrae) ont approuvé le contrat (compact of Free Association) en 1984. À Palau, les négociations achoppent depuis 1981 sur un point constitutionnel lié à la question nucléaire, en dépit de plusieurs référendums. Les États-Unis continuent enfin à administrer directement quelques îles isolées du Pacifique tropical, au sud et à l’ouest d’Hawaï. Sans peuplement permanent, Marcus, Howland et Baker, Jarvis, Palmyre et Wake ont, eu, ont, ou auront des fonctions essentiellement militaires.

LE PACIFIQUE SUD, RÉGION POLITIQUE

L’évolution politique du Pacifique insulaire, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, a été indissociable du développement de l’idée régionale qu’ont matérialisée et rationalisée diverses organisations. Au premier rang se trouve la Commission du Pacifique Sud (CPS), créée dès 1947 à l’initiative de l’Australie et de la Nouvelle-Zélande avec les puissances métropolitaines d’alors (États-Unis, Grande-Bretagne, France, Pays-Bas) pour “encourager la coopération internationale en promouvant le bien-être économique et social des peuples dépendants du Pacifique”.

Organisation apolitique, la CPS conseillera les administrations coloniales dans les domaines du développement économique et social, de la santé, de l’éducation et de la formation. Si les grandes décisions sont prises au début par les seules puissances fondatrices, réduites à cinq par le départ des Pays-Bas en 1962 après l’annexion de l’Irian Jaya par l’Indonésie, les programmes rassemblent et confrontent les Océaniens, faisant émerger une solidarité et une conscience régionales dont les indépendances seront aussi le révélateur. Ce rôle se précise et s’amplifie lorsque tous les États et Territoires membres de la Commission reçoivent en 1983 un droit de vote égal lors de la conférence annuelle qui décide du lancement des programmes et suit leur exécution. La CPS comporte donc aujourd’hui 27 membres, soit les 22 États et Territoires insulaires du “Pacifique Sud” tel qu’il a été défini et les 5 pays fondateurs. Ces derniers fournissent encore 93 % du budget de fonctionnement de l’organisation, à quoi s’ajoutent des contributions extra-budgétaires.

L’influence de la CPS demeure prépondérante dans cette immense région. Elle a su diversifier ses programmes et les adapter – protection de l’environnement aujourd’hui assurée par une organisation particulière, le Programme Régional Océanien de l’Environnement (PROE), inventaire et gestion des ressources, sauvegarde du patrimoine… –, imposer l’image d’une harmonie spécifique fondée sur le consensus (le “Pacific Way”) et incarner la volonté des insulaires de prendre en main leur destin à travers ses Secrétaires Généraux élus, Océaniens depuis 20 ans. Mais elle est aujourd’hui contestée. La persistance de la tutelle métropolitaine, qui assure l’essentiel de son fonctionnement, permet à ceux qui considèrent que la décolonisation du Pacifique n’est pas achevée de s’interroger sur la réalité d’un apolitisme proclamé avec insistance et de mettre en doute son indépendance.

La création, dès 1971, du FORUM du Pacifique Sud est l’expression de ce doute, à la fois défi et défiance. Il s’agit d’une réunion annuelle tournante de chefs d’États indépendants et autonomes de la région, à laquelle s’agrègent l’Australie et la Nouvelle-Zélande que la géographie et leurs intérêts économiques et politiques désignent pour en faire partie. Au nombre de treize (Tableau 3), les pays du FORUM discutent de leurs problèmes économiques et politiques communs et privilégient, comme la CPS, les décisions par consensus sans s’interdire les prises de position politiques, notamment à l’égard de l’évolution du statut des Territoires non indépendants de la zone et de l’action des puissances métropolitaines extérieures à la région (France et États-Unis) en matière nucléaire et en matière de pêche.

En 1972, le FORUM se dote d’un organe d’exécution, le Bureau du Pacifique Sud pour la Coopération Economique (SPEC), dont le siège est à Suva. Le SPEC met en œuvre les décisions économiques du FORUM et le représente à ce titre dans les négociations internationales. Depuis 1975, il agit officiellement comme Secréariat du FORUM et n’est plus connu aujourd’hui que sous ce nom. Le Secréariat dirige diverses entreprises et organismes destinés à défendre les intérêts de ses membres: une ligne de navigation interinsulaire et internationale, la **Pacific FORUM Line** (PFL) créée en 1977; un bureau de collecte et de traitement de l’information sur la pêche dans les ZEE des pays membres et le reste du Pacifique, la **FORUM Fisheries Agency** (FFA) en 1979. On peut encore citer une association de transporteurs aériens, l’**Association of South Pacific Airlines** (ASPA) en 1979; un organisme commun pour le commerce, la **South Pacific Trade Commission** (SPTC) en 1979, et un autre pour l’industrie touristique, le **Conseil du Tourisme** en 1983.

Une fraction des pays membres, critiquant la CPS considérée comme une séquelle coloniale, préconise la fusion de cette organisation avec le SPEC afin de réduire l’influence des pays extérieurs à la région: État-Unis, France, et Grande-Bretagne, laquelle continue à contribuer pour 12 % au fonctionnement de la CPS, alors qu’elle n’exerce plus sa souveraineté que sur Pitcairn, 45 habitants. La création d’un Comité de Coordination des Organisations régionales du Pacifique Sud (CCOPS, 1990) matérialise ce rapprochement.

L’Australie et la Nouvelle-Zélande alimentent les deux tiers du budget du FORUM. Le reste est versé à parts égales par les autres membres, alors que c’est au prorata de leur revenu par tête d’habitant que les 22 pays océaniens de la CPS fournissent 7 % du budget de l’organisation.

L’Australie et la Nouvelle-Zélande ont aussi signé un accord commercial avec les membres du FORUM du Pacifique. L’Accord Régional de Commerce et de Coopération Economique du Pacifique Sud (South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement - SPARTECA) est destiné à faciliter l’entrée des produits de ces pays sur les marchés australiens, et néo-zélandais sans réciprocité.

Le tableau de l’affiliation des États et Territoires du Pacifique Sud aux organisations internationales (Tableau 3) ne serait pas complet si l’on ne mentionnait le fait que plus de la moitié d’entre eux font aussi partie de la Communauté Economique Européenne (CEE). Ceci en raison de leurs liens actuels avec des puissances métropolitaines (par le biais de l’appartenance au Commonwealth pour les anciennes colonies britanniques ou du fait de leur statut de Territoire d’Outre-Mer pour les trois Territoires français). En outre, huit d’entre eux (anciennes colonies britanniques ou considérées comme telles) font partie du groupe des pays ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) qui bénéficient des dispositions de la convention de LOMÉ (1976-1981-1985). Ces pays, outre qu’ils peuvent exporter librement ou à des taux préférentiels leurs produits vers la CEE, sont admis au

bénéfice du fonds spécial créé pour garantir le prix de leurs productions agricoles contre les fluctuations du cours mondial.

Tableau 3 : Les pays et territoires insulaires du Pacifique Sud dans les organisations internationales et régionales.

États ou Territoire	CPS et PROE	FORUM	ONU	Commonwealth	SPARTECA	CEE	États ACP
COOK	X	X			X		
FÉD. des ÉTATS MICRON.	X	X					
FIDJI	X	X	X		X	X	X
GUAM	X						
KIRIBATI	X	X		X	X	X	X
MARIANNES	X						
MARSHALL	X	X					
NAURU	X	X		X	X		
NIUE	X	X			X		
N ^e lle CALÉDONIE	X					X	
PALAU	X						
PAPOUASIE-N ^e lle GUINÉE	X	X	X	X	X	X	X
PITCAIRN	X					X	
POLYNÉSIE FRANÇAISE	X					X	
SALOMON	X	X	X	X	X	X	X
SAMOA AMÉRICAINES	X						
SAMOA OCCIDENTALES	X	X	X	X	X	X	X
TOKELAU	X						
TONGA	X	X		X	X	X	X
TUVALU	X	X		X	X	X	X
VANUATU	X	X	X	X	X	X	X
WALLIS et FUTUNA	X					X	

Les jeunes États du Pacifique Sud font désormais partie intégrante du concert des Nations et se sentent solidaires à l’intérieur de ce qui est devenu – et dans une certaine mesure redevenu – leur région, malgré les ambiguïtés du concept un peu mythique du “Pacific Way”, dont on sait maintenant qu’il n’empêche ni l’intolérance ni les coups d’état.

ENJEUX ET PERSPECTIVES DU FUTUR

De l’évolution prévisible des organisations régionales, de leur aptitude à maintenir la stabilité et la cohésion d’un ensemble dont quelques épisodes ont montré, à la fin des années 80, toute la fragilité, dépend la manière dont seront surmontés les deux défis majeurs auxquels sont confrontés tous les pays insulaires de cette partie du globe:

- le premier est celui d’un accroissement de leurs populations dont le rythme est incompatible tant avec l’économie actuelle qu’avec la conservation des écosystèmes.

- le second est celui de l’ajustement aux besoins prévisibles de leurs économies limitées, fragiles et vulnérables, ceci dans l’exercice continu d’une pleine souveraineté nationale.

La Polynésie française, même si l’on peut fonder à son sujet des espoirs raisonnables sur l’exploitation de l’océan, ne fait pas partie des rares pays que le rapport des ressources connues à la population place dans une situation favorable: Papouasie – Nouvelle-Guinée, Nouvelle-Calédonie, et, dans une moindre mesure, Fidji.

Au-delà des dernières péripéties de la décolonisation, il paraît douteux que les États-Unis et l’Europe renoncent à être présents dans le Pacifique Sud. C’est autant la volonté d’assurer la sécurité des voies maritimes que le souhait d’exploiter le potentiel des ressources de l’océan en se ménageant l’accessibilité à celles de l’Antarctique qui les retiennent dans cette zone.

L’intérêt, de plus en plus concrètement manifesté, du Japon pour cette région, les liens de solidarité noués avec la CEE, permettent d’entrevoir la possibilité pour les petits États insulaires de surmonter les handicaps de la faiblesse et de l’isolement en développant avec les États-Unis, l’Europe et l’Asie de nouvelles formes de coopération, à condition toutefois qu’ils maintiennent et renforcent leur cohésion pour parler d’une seule voix.

J.F. DUPON et F. SODTER

Orientation bibliographique

ANTHEAUME (B.) et BONNEMAISON (J.) -1988- Atlas des îles et États du Pacifique Sud. GIP Reclus - Publisud - 126 p.

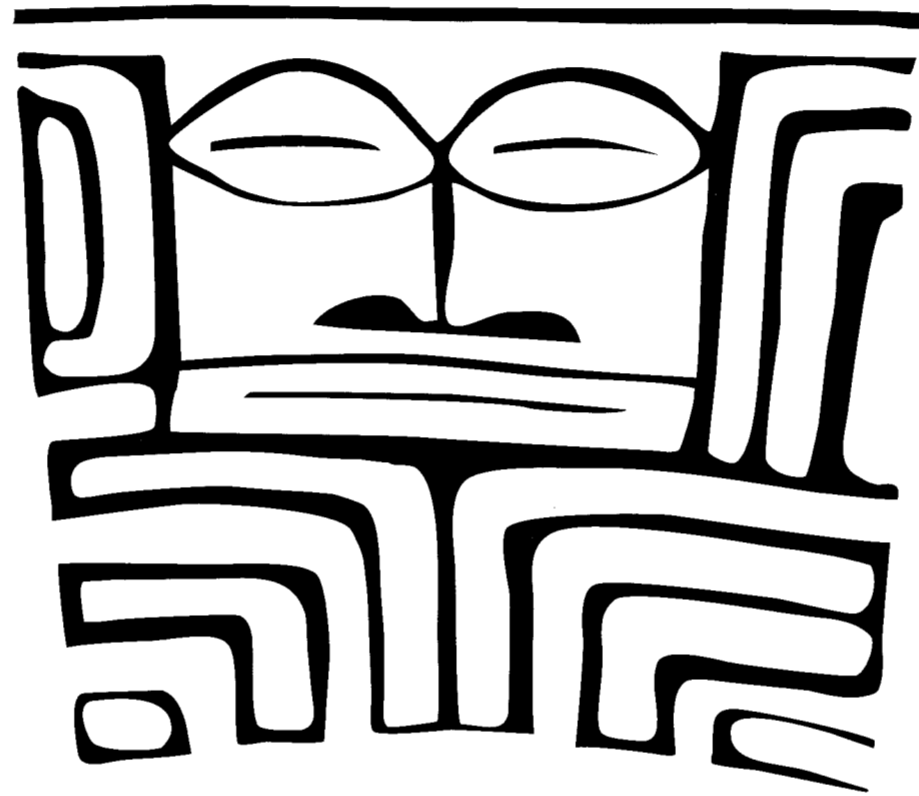
BUNGE (F.M.) et COOKE (M.W.) Eds -1985- OCEANIA, a regional study. Area handbook series D.A. Washington - 572 p.

MAYNOT (C.) -1988- Le Pacifique Sud - Monographies des vingt-deux pays insulaires de la Commission du Pacifique Sud. Délégation Française auprès de la CPS Nouméa - 134 et 132 p.

THOMAS (N.) -1989- The force of Ethnology: Origins and significance of the Melanesia/Polynesia division. Commentaires: GREEN R.C., SAHLINS M. et *al*. Current Anthropology. Vol. 30, I: 27-41.



ATLAS



DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ÉDITIONS DE L'ORSTOM

Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération

*Cet ouvrage a bénéficié du soutien du ministère des Départements et Territoires d'Outre-Mer
et du Gouvernement de la Polynésie française*

Paris 1993

ORSTOM
Éditions

© ORSTOM 1993
ISBN 2-7099-1147-7

Editions de l'ORSTOM
213 rue La Fayette
75480 Paris cedex 10

Nous adressons nos remerciements à l'Institut Géographique National et au Service Hydrographique et Océanographique de la Marine
pour leur collaboration et leur aide précieuses.